



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 401-2025

EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par la soussignée, madame Karine Larose, greffière de la Ville de Warwick, QUE :

Le conseil municipal a adopté à la séance ordinaire du 3 février 2025, le Règlement numéro 401-2025 modifiant le Règlement numéro 335-2021 concernant le G-100 harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska.

Le Règlement numéro 401-2025 vise à harmoniser sur son territoire, avec celui de la MRC d'Arthabaska, les dispositions pénales relatives aux dérapages contrôlés avec un véhicule sur les chemins publics, les parcs publics et les stationnements.

Une copie de ce Règlement est disponible à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance ou en obtenir une copie et ceci aux heures normales d'ouverture du bureau.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce 6^e jour du mois de février 2025.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Karine Larose".

Karine Larose,
Greffière